

MAIRIE DE BASSE-HAM

République Française
Département de la Moselle



ARRETE MUNICIPAL
N°2024/086/A du 25/09/2024
Permis de stationnement pour
le dépôt d'une benne devant le
6 rue des Lilas – Période du 7 au
11 octobre 2024

Le Maire de BASSE-HAM,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-3,
- VU le Code de la route,
- VU le Code de la voirie routière,
- VU la demande d'autorisation en date du 25 septembre 2024 présentée par la société AUXILI'HOME sise 14 rue de la Jonchère 57530 SILLY SUR NIED pour le stationnement d'une benne à débarras devant le 6 rue des Lilas durant la période du 7 au 11 octobre 2024,

ARRETE :

Article 1 : La société AUXILI'HOME est autorisée à stationner une benne à débarras sur le domaine public de la commune de Basse-Ham devant le 6 rue des Lilas durant la période du 7 au 11 octobre 2024.

Article 2 : La circulation se fera sur demi-chaussée et le stationnement de tout autre véhicule non affecté au chantier sera interdit au niveau de la zone de chantier.

Article 3 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il est responsable des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Destinataires : Mme le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guénange, M. le Chef de service de Police Municipale, M. le Responsable des services techniques municipaux et la société AUXILI'HOME.

Notifié le : 26/09/2024
Publication sur le site internet : 26/09/2024



Le Maire,

Bernard VEINNANT

